

Inventaire des clés	

Autres : _____

Le locataire s'engage à l'égard du propriétaire à s'acquitter comme suit des obligations découlant de ce qui précède :

L'objet est remis dans un état convenable, le locataire est libéré de ses obligations envers le propriétaire.

Il verse, séance tenante, la somme de CHF _____ dont quittance, à titre d'indemnité forfaitaire selon chiffre(s) : _____

Il indemnise forfaitairement le propriétaire selon chiffre(s) _____ par CHF _____, montant qu'il s'engage à régler d'ici au _____ dernier délai.

Il fait exécuter, à ses frais, dans les règles de l'art, les travaux correspondant au(x) chiffre(s) : _____ d'ici au _____ dernier délai, à défaut de quoi la gérance commandera librement les travaux et les lui facturera, le paiement devant alors intervenir dans les 30 jours dès la date d'envoi du décompte.

Il autorise le gérant à commander les travaux selon chiffre(s) : _____ et s'engage à en régler les frais y relatifs dans les 30 jours à dater de l'envoi du décompte.

Le locataire s'engage à payer les frais de chauffage et accessoires de la dernière période non facturée du _____ au _____ selon décompte qui sera fourni en du temps.

La présente convention vaut reconnaissance de dettes, selon article 82 LP, pour le montant de CHF _____ (CHF _____)

Le soussigné autorise la gérance/le propriétaire à prélever sur sa garantie bancaire le montant des frais résultant des réserves ci-dessus, mais jusqu'à concurrence de ce dernier montant.

Lieu et date :

Le locataire sortant :

Gérant/propriétaire :